



**COMMUNE
DE
NASSOGNE**

Tel : 084/22.07.50

FAX : 084/21.48.07

RECEVABILITE DE LA DECLARATION

La commune de NASSOGNE décide que la déclaration de classe 3 remise par :

en date du 07/02/2020

et concernant l'établissement dénommé ci-dessous

- Dépôt de mazout : maintien en activité d'une citerne mazout enterrée de 3300L

- Situé : Rue de Bure, 25 6953 LESTERNY

est RECEVABLE .

Toutefois, conformément à l'AGW du 29 octobre 2012, votre demande a été notifiée au Département Nature et Forêt le 24/01/2020.

La présente décision n'est exécutoire qu'au-delà d'un délai de 30 jours à dater du dépôt de votre déclaration environnementale.

La durée de validité d'une déclaration de classe 3 est de 10 ans.

La notification quant à elle est valable cinq ans à dater de la réception de la décision la déclarant recevable. Le notifiant doit conserver une copie de la notification et les éventuelles conditions particulières imposées sur les lieux de l'activité.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté du gouvernement wallon du 17/07/2003 déterminant les conditions intégrales relatives aux dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes.

Nassogne, le 10 février 2020

Par ordonnance,
Le Directeur général ff,



Q. PAQUET

Le Bourgmestre,



M. QUIRYNEN

Agent traitant : Henquinet N.

☎084/22.07.49

Fax : 084/21.48.07

Email : nathalie.henquinet@nassogne.be